****

**VILLE D’AUBANGE**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 MAI 2022**

**Présents :** M. KINARD, Bourgmestre-Président.

Mme BIORDI, Echevine et MM. DEVAUX, JACQUEMIN, BINET, LAMBERT, Echevins.
Mmes CORDONNIER, LARDOT, MENON, et MM. AREND, BEAUMONT, CAREME, DONDELINGER, FECK, GOOSSE, JANSON, LAURENT, LUCAS, PENNEQUIN, Conseillers communaux.

Mme TOMAELLO, Directeur général.

Mme HABARU, Présidente du CPAS.

**Excusés :** Mme AUBERTIN, conseillère communale.

MM. BODELET, LANOTTE, ROSMAN, WEYDERS, conseillers communaux.

***Le Président ouvre la séance à 18h00.***

**SEANCE PUBLIQUE**

**Point n°1 – Délibération n°1668 : Approbation du Procès-verbal de la séance de conseil communal du 09 mai 2022.**

Le Conseil,

Vu la section 15 article 42 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal d'AUBANGE;

Vu l’article L1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

A l’unanimité ;

**APPROUVE**:

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 09 mai 2022.

***Le Président annonce les points justifiant la séance de conseil communal en urgence, à savoir :***

* ***Délibération sur les points portés à l’ordre du jour de l’assemblée générale statutaire de l’ASBL Musée Gaumais qui se tiendra le 28 mai 2022 au Musée gaumais à VIRTON.***
* ***Délibération sur les points portés à l’ordre du jour de l’assemblée générale d’ETHIAS qui se tiendra le 9 juin 2022 à 10h30 au square Brussels convention centre, Mont des Arts à 1000 BRUXELLES.***
* ***Délibération sur les points portés à l’ordre du jour de l’assemblée générale d’ORES qui se tiendra le 16 juin 2022 à Namur-Expo.***
* ***Délibération sur les points portés à l’ordre du jour de l’Assemblée générale ordinaire de l’Opérateur de Transport de Wallonie (O.T.W.) du 08 juin 2022.***
* ***Huis clos : Décision de principe d’acquérir un immeuble sis Grand-Rue, 60-62 à ATHUS (FORTIS), cadastré Commune d’AUBANGE– ATHUS/2ème DIVISION/SECTION B/114X (pour négociation, avec prix maximum).***

***Les membres du conseil acceptent à l’unanimité la justification de l’urgence de ces points.***

**Point n°2 – Délibération n°1669 : Délibération sur les points portés à l’ordre du jour de l’assemblée générale statutaire de l’ASBL Musée Gaumais qui se tiendra le 28 mai 2022 au Musée gaumais à VIRTON.**

Le Conseil,

Vu la convocation adressée ce 11 mai 2022 par l’ASBL Musées gaumais aux fins de participer à l'Assemblée générale statutaire, qui se tiendra le samedi 28 mai 2022 à 17h au Musée gaumais à VIRTON ;

Considérant les points portés à l'ordre du jour de la susdite Assemblée :

1. Adoption des nouveaux statuts du Musée gaumais, tels que proposés par le Conseil d’administration, quel que soit le nombre des membres présents ;
2. Prolongation des mandats des administrateurs actuels jusqu’à l’assemblée générale ordinaire du premier semestre 2023.

A l'unanimité des membres présents ;

**D E C I D E** :

1. d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l’assemblée générale statutaire de l’ASBL Musées gaumais;
2. de transmettre la présente délibération à l’ASBL précitée.

**Point n°3 – Délibération n°1670 : Délibération sur les points portés à l’ordre du jour de l’assemblée générale d’ETHIAS qui se tiendra le 9 juin 2022 à 10h30 au square Brussels convention centre, Mont des Arts à 1000 BRUXELLES.**

Le Conseil,

Vu l’article L1523-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu la convocation adressée ce 6 mai 2022 par la scrl EthiasCo aux fins de participer à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 9 juin 2022 à 10h30 au squatre Brussels convention centre, Mont des Arts à 1000 BRUXELLES ;

Considérant l'affiliation de la Ville d'AUBANGE à la scrl EthiasCo;

Considérant les points portés à l'ordre du jour de la susdite Assemblée :

1. *Rapport du conseil d’administration relatif à l’exercice 2021 ;*
2. *Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021 et affectation du résultat ;*
3. *Décharge à donner aux administrateurs pour leur mandat ;*
4. *Décharge à donner au commissaire pour sa mission ;*
5. *Désignations statutaires.*

A l'unanimité des membres présents ;

**D E C I D E** :

1. d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de la scrl EthiasCo;
2. de transmettre la présente délibération à la scrl précitée.

**Point n°4 – Délibération n°1671 : Délibération sur les points portés à l’ordre du jour de l’assemblée générale d’ORES qui se tiendra le 16 juin 2022 à Namur-Expo.**

Le Conseil Communal, valablement représenté pour délibérer,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) et spécialement les articles L1122-19 et L11122-20 relatifs aux réunions et délibérations des Conseils communaux et l’article L1122-30 relatif aux attributions du Conseil communal ;

Vu les articles L1523-11 à L1523-14 du même code relatifs aux Assemblées générales des intercommunales ;

Considérant l’affiliation de la ville à l’intercommunale ORES Assets ;

Considérant que la ville a été convoquée à participer à l’Assemblée générale du 16 juin 2022 par courrier daté du 13 mai 2022 ;

Vu les statuts de l’intercommunale ORES Assets ;

Considérant que les délégués des communes associées à l'Assemblée générale sont désignés par le Conseil communal parmi les membres des conseils et collèges communaux, proportionnellement à la composition dudit Conseil et que le nombre de délégués de chaque commune est fixé à cinq parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du Conseil communal ;

Considérant que pour être prise en compte dans les quorums de présence et de vote, la simple transmission de la délibération ne suffit plus - hors situation « extraordinaire » au sens du décret du 15 juillet 2021 - Décret modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de permettre les réunions à distance des organes - à rapporter la proportion des votes intervenus au sein du conseil communal ; au moins un des cinq délégués à l’Assemblée générale devra être présent à la réunion ;

Considérant les points portés à l’ordre du jour de la susdite Assemblée ;

Considérant que la ville souhaite jouer pleinement son rôle d’associé dans l’intercommunale ;

Que dans cet esprit, il importe que le Conseil communal exprime sa position à l’égard des points portés à l’ordre du jour de l’Assemblée générale ;

A l’unanimité ;

**DECIDE :**

* **D’approuver** **les points inscrits à l’ordre du jour** de l’Assemblée générale du 16 juin 2022 de l’intercommunale ORES Assets à savoir :
* **Point 1 - Rapport annuel 2021 – en ce compris le rapport de rémunération**

L’Assemblée générale est invitée à se prononcer sur le rapport annuel 2021 et à délibérer sur ce rapport - en ce compris le rapport de rémunération.

* **Point 2** **– Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021**
	+ Présentation des comptes, du rapport de gestion, des règles d’évaluation y afférentes ainsi que du rapport de prises de participation ;
	+ Présentation du rapport du réviseur ;
	+ Approbation des comptes statutaires d’ORES Assets arrêtés au 31 décembre 2021 et de l’affectation du résultat ;
* **Point 3 – Décharge aux administrateurs pour l’exercice de leur mandat pour l’année 2021**
* **Point 4 – Décharge au réviseur pour l’exercice de son mandat pour l’année 2021**
* **Point 5 - Nomination du réviseur pour les exercices 2022-2024 et fixation de ses émoluments**
* **Point 6 - Nominations statutaires**
* **Point 7 - Actualisation de l’annexe 1 des statuts – Liste des associés**

La ville reconnait avoir pris connaissance de tous les documents qui devaient être mis à disposition dans le cadre de cette procédure décisionnelle.

* De charger le Collège communal de veiller à l’exécution de la présente délibération.
* De charger ses délégués de rapporter à ladite Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil ;

Copie de la présente délibération sera transmise à l’intercommunale précitée.

**Point n°5 – Délibération n°1672 : Communication- Points portés à l’ordre du jour de l’Assemblée générale ordinaire de l’Opérateur de Transport de Wallonie (O.T.W.) du 08 juin 2022.**

Le Conseil,

**Prend acte** de la communication suivante :

Points portés à l’ordre du jour de l’Assemblée générale ordinaire de l’Opérateur de Transport de Wallonie (O.T.W.) du 08 juin 2022.

La séance est levée à 19h15.